

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 5.2
2026/03

C.C.A.S DE CYSOING

Délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2026

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, Régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 15 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Isabelle LEPERS, Laurent POUILLART, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Guy QUENET, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Étaient absentes excusées représentées : Pascal BOILEAU (procuration Isabelle LEPERS), Martine HEURTEAUX (procuration Marion DUBOIS), Catherine LUCHIER (pouvoir Benjamin DUMORTIER).

Étaient absents excusés : Alain CHANU, Martine HERBAUX.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 12

Nombre d'Administrateurs absents représentés : 3

Nombre d'Administrateurs absents excusés : 2

POINT 3) Élection du Vice-Président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 123-6 ;
Vu les articles L. 2121-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de scrutin et de vote ;

Vu la délibération N° 2026-01 en date de ce jour constatant l'installation officielle du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'en application de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration doit élire en son sein un Vice-Président chargé de suppléer le Président en cas d'absence ou d'empêchement ;

Considérant que cette élection doit s'effectuer obligatoirement parmi les membres du Conseil d'administration issus des membres élus du Conseil municipal ;

Entendu l'appel aux candidatures lancé par Monsieur le Président ;

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration l'obligation réglementaire d'élire un Vice-Président à la suite de son installation officielle. Il précise que seuls les administrateurs issus du Conseil municipal peuvent postuler à cette fonction.

Monsieur le Président présente la candidature de Madame Marion DUBOIS, membre élue du Conseil d'administration.

Il invite les autres membres de l'assemblée à se déclarer s'ils souhaitent présenter une autre candidature. Aucune autre candidature n'étant formulée, le Président propose de procéder à l'élection.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder au vote à main levée.

Décision

Le Conseil d'administration procède au vote à main levée pour l'élection du Vice-Président :

- Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 15
- Pour la candidature de Madame Marion DUBOIS : Unanimité
- Contre : aucune
- Abstention : Aucune.

Madame Marion DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cysoing pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil d'administration prend acte de cette élection et charge Monsieur le Président de procéder aux formalités de notification et de transmission légales.

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État